

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-U59-9

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 6 avril 2021, le conseil a adopté le premier projet de résolution suivant :

- Résolution numéro 2021-U59-9 adopté en vertu du règlement numéro 2015-U59 – PPCMOI – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant les bâtiments situés aux 90 et 100 à 110, boulevard Norbert-Morin, sur les lots existants 5 579 613 et 5 579 589 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne - Projet de redéveloppement commercial

Objet de la résolution

2. Ce premier projet de résolution concerne le site situé au 90 et 100 à 110, boulevard Norbert-Morin et consiste en un projet de redéveloppement commercial, avec les conditions suivantes :

- Le dépôt d'une proposition d'aménagement paysager en fonction de ce qui suit :
 - Les arbres à planter devront avoir un diamètre minimum de 7 cm calculé à 30 cm du sol au moment de la plantation ;
 - Une variété d'essences devra être proposée et la plantation devra être effectuée en alternance ;
 - Les espaces libres en cour avant et donnant sur la 117 devront être agrémentés d'arbres, arbustes et végétaux, le tout adapté au milieu routier ;
 - Une plantation d'arbustes et végétaux devra également être proposée en bordure des élévations du bâtiment, même à l'élévation arrière dont le mur sera visible de la rue Brissette ;
 - La plantation d'un écran végétal devra être proposée le long de la limite arrière, soit entre l'aire de stationnement et le terrain de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;
- Le dépôt d'un plan de gestion des eaux de surface conforme aux orientations en vigueur à cet effet ;
- Les aires de stationnement et de mise en démonstration devront être asphaltées et entourées de bordure de béton ;
- Les grands espaces de mise en démonstration devront être morcelés par des aménagements paysagers (arbres, arbustes et végétaux) ;
- La proposition d'éclairage extérieur déposée devra prendre en considération les points suivants :
 - L'ensemble des lampes devront être dirigés vers le bas à 90 degrés et être à défilés absolus ;
 - Le flux lumineux devra être dans les tons chaud et ajusté de manière à ne pas créer d'effet d'éblouissement ;
- Une servitude de passage et d'entretien devra être octroyée à la Ville dans le cadre des modifications à apporter à la conduite d'égout pluvial existante et traversant la propriété ;
- Les conteneurs maritimes utilisés aux fins d'entreposage devront être retirés et l'entreposage planifié à même le bâtiment projeté ;
- Dépôt d'une garantie financière d'un montant de 40 000 \$ afin de garantir la conformité du projet et le respect des conditions édictées.

Consultation écrite

3. Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 et au décret numéro 102-2021 du 5 février 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en lien avec la situation de pandémie de la COVID-19 et à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 6 avril 2021, ce premier projet de résolution fera l'objet d'une consultation écrite.

Modalité pour la consultation écrite

4. La consultation écrite se fera du 14 au 29 avril 2021.
5. Les questions et commentaires concernant ce premier projet de résolution doivent être reçus par écrit, **au plus tard le 29 avril 2021 à 23h59**, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :
 - Par la poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
a/s Service juridique et du greffe
50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9

****Attention aux délais postaux applicables****

- Par courriel à l'adresse suivante greffe@vsadm.ca

Documents à être consultés

6. Le premier projet de résolution et le plan des zones concernées mentionnées au paragraphe 7 du présent avis, ainsi que la présentation détaillée du projet sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 6 avril 2021) » (<https://ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Zones concernées

7. Ce premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, soit :
 - La zone concernée pour la consultation écrite est la zone Ca 219 et elle est délimitée par les voies de circulation suivantes :
 - Au nord-ouest de la rue Bohémier ;
 - Au nord-est du boulevard Norbert-Morin et du lot 5 579 586 du cadastre du Québec ;
 - À l'ouest de la rue Sainte-Agathe, au nord de la rue Saint-Henri Est et à l'est des lots 5 581 537 à 5 581 540 du cadastre du Québec jusqu'à la rue Saint-Paul Est
 - À l'est de la rue Saint-Bruno jusqu'à la rue Godon Est ;
 - Au sud de la rue Godon Est et des lots 5 579 592 et 5 579 555 du cadastre du Québec ;
 - À l'ouest du parc linéaire le P'tit train du Nord, de la rue Saint-Paul Est et du lot 5 582 133 du cadastre du Québec.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 14 avril 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière